

Ce contrat est établi entre les soussignés :

- **L'Organisme de Formation** : **BLÉ - Bien Lire et Écrire**, 305, rue du Pré de l'Âne 73000 Chambéry,
- **Le stagiaire** : (nom, adresse et téléphone) :

.....
.....

- **Le référent** (nom et fonction) :

.....
représentant l'**Organisme** (nom, adresse et téléphone) :

.....
.....

L'association BLÉ s'engage à

- remettre au stagiaire et à son référent, ou prescripteur, tous les documents de formation,
- dispenser une formation permettant d'atteindre les objectifs définis avec le stagiaire,
- mettre en place les moyens correspondants : contenus de formation et accompagnements personnalisés, moyens matériels, équipe pédagogique diplômée et expérimentée,
- informer le stagiaire des modifications apportées aux contenus ou déroulement de la formation.

Le stagiaire s'engage à

- prendre connaissance du contenu de la formation, des conditions de sa réalisation (lieux, horaires, planning...), du contrat et du règlement intérieur de BLÉ et à les respecter,
- s'investir sur la durée de cette action :
 - se rendre disponible pour les dates et durées des séances, des visites et des réunions prévues,
 - être en capacité de se déplacer sur les lieux de formation,
 - être joignable et pouvoir joindre le secrétariat et le formateur par téléphone,
- prévenir et justifier ses absences, ses retards et les changements survenus dans sa situation.
- signer la feuille de présences à chaque séance : les retards, présences et absences sont contrôlés.

Le prescripteur / Le référent s'engage à

- prendre connaissance du contenu de la formation, des conditions de sa réalisation (lieux, horaires, planning...) et en faire l'information au stagiaire, Lui remettre les documents d'entrée en formation,
- rappeler au stagiaire ses engagements (ci-dessus) et les expliciter si besoin. Insister notamment sur le fait qu'après 3 absences non prévenues ou non justifiées, sa formation pourra être arrêtée,
- dans la mesure du possible, éviter que des rendez-vous soient programmés pour lui pendant les plages de formation,
- informer dès que possible BLÉ en cas de modifications de sa situation : stage professionnel emploi, entrée en formation, absence prolongée, convocation, déménagement, etc...
- participer à une réunion avec BLÉ et le stagiaire en cas d'absences ou de retards répétés afin d'éviter une rupture de parcours.

Fait à Chambéry, en 3 exemplaires, le

L'association BLÉ

Le stagiaire

Le prescripteur / Le référent